



REGLEMENT INTERIEUR DU MUSEUM DES SCIENCES NATURELLES DANS LE CADRE D'ORGANISATION D'EVENEMENTS

Article 1 : Consignes générales

Il est interdit :

- de fumer dans l'enceinte du Muséum ;
- d'amener des animaux de compagnies dans l'enceinte du Muséum ;
- d'amener ou consommer de la nourriture ou des boissons dans les auditorios ;
- d'organiser des soirées dansantes dans le Muséum ;
- les animations musicales sont autorisées à condition qu'elles n'engendrent aucune nuisance sonore ou autre (vibrations,...).

L'organisateur et ses prestataires de services s'engagent à respecter les indications, les recommandations ou les interdictions définies par le Directeur Général ou son représentant, aussi bien lors de la livraison des différents biens, de la préparation de l'évènement qu'au court de celui-ci et lors du démontage.

En cas d'incident ou de non-respect du règlement intérieur, le Muséum est habilité à intervenir dans l'organisation de l'évènement et, le cas échéant, de l'interrompre. En cas de non-respect du règlement intérieur, les frais pour les prestations supplémentaires et imprévues du personnel de l'IRSNB seront facturés à l'organisateur.

Article 2 : Matériel

Il est interdit :

- de brancher du matériel non réglementaire aux installations électroniques disponibles ;
- d'utiliser des bougies ou/et tout système d'éclairage fonctionnant sur combustible liquide. L'utilisation de bougies à l'extérieur du Muséum est autorisée uniquement lorsque celles-ci sont fixées sur un support de protection ;
- de recourir à l'utilisation de machine à fumée ;
- de recourir à du matériel facilement inflammable;
- de fixer du matériel aux plafonds, murs, sols et mobiliers du Muséum au moyen de colle, de clous, de visses, de punaises ou autre.

L'organisateur et ses prestataires de services sont chargés de l'installation et l'enlèvement du matériel exigé. Ils sont aussi chargés de ranger (nourriture, boissons et ordures comprises) et de nettoyer immédiatement après l'évènement.

L'ajout de matériel électrique (lumières, son, matériel de cuisine, ...) doit être avalisé au préalable par le service technique du Muséum, sur base d'un plan détaillé de l'installation désirée. Ce plan doit être communiqué au minimum une semaine avant l'évènement.

Les décorations intérieures et extérieures prévues, doivent être avalisées au préalable par le Muséum. Le plan de ces dernières doit être communiqué au minimum trois semaines avant l'évènement.

Le matériel doit être conçu pour que celui-ci n'endommage pas les installations du Muséum. Entre autres : ne pas placer de pied en métal sur les sols en bois, veillé à ce que les charrettes soient munies de roues en caoutchouc.

Article 3 : Service traiteur

Il est interdit :

- d'avoir recours à une flamme nue (fonctionnant au gaz, combustible liquide, pâte à brûler, ...) ;
- d'utiliser de l'équipement de cuisine, de friture ou tout autre appareil fonctionnant au gaz, au combustible liquide ou à la pâte à brûler dans le Muséum. Seuls les appareils électroniques servant à réchauffer ou à garder chaud sont autorisés.

Le traiteur peut disposer des espaces marqués de la couleur orange (niveau -1, 0 et 4) conformément au plan qui lui est remis.

Le traiteur s'engage à protéger le sol (et plus particulièrement les surfaces en bois) s'il s'installe à d'autres endroits que ceux qui sont mis à sa disposition (VIP, zone cuisine de la salle 250 ans de Sciences naturelles).

Les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur dans le secteur de l'Horeca sont aussi d'application dans le Muséum.

Le menu de l'évènement doit être communiqué au minimum une semaine avant ce dernier.

Dans un souci de gestion durable et afin d'éviter tout gaspillage, il est demandé de mettre les éventuels excédents de nourriture à disposition du personnel du Muséum (le concierge, les gardiens, le coordinateur, les responsables du vestiaire) présent pendant l'évènement.

Article 4 : Informations pratiques - livraisons

- Adresses de livraison:

- Rue Vautier 31 pour livraisons pour les évènements dans les auditoriums, la salle CERAU ou la salle des minéraux
- Rue Vautier 41, 2^{ème} porte à droite pour livraisons pour les évènements sur la Mezzanine des Dinosauriens, dans la Galerie des Dinosauriens, la salle 250 ans de Sciences naturelles, la salle VIP, le Lobby BiodiverCITY et sur la terrasse
- Rue Vautier 41, 1^{ère} porte à droite pour livraisons pour les évènements dans la Galerie de l'Evolution.

- Heures de livraison:

Les livraisons se font **uniquement hors heures d'ouverture du Muséum.**

- Lundi : aucune restriction ;
- De mardi à vendredi : uniquement entre 7h00 et 9h00 et à partir de 17h00 ;
- Samedi, dimanche et vacances scolaires : uniquement entre 7h00 et 9h30 et à partir de 18h00.

*

*

*